Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.11.02 DCM4

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Emmanuel AUTRET à M. Stéphane MEAR ;
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h30 ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

M. Olivier COATANEA a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise, la Communauté de communes du Pays d'Iroise et les communes adhérentes du Pays d'Iroise
Domaine : 7.10 Divers – Conventions financières

Exposé

La Communauté de communes du Pays d'Iroise développe un partenariat depuis de longues années avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) couvrant le périmètre géographique du Pays d'Iroise.

Par délibération en date du 9 juin 2021, le Conseil communautaire a approuvé un nouveau cadre contractuel pour la période courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026. Par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature de cette convention.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM4-DE

Un premier avenant a été approuvé le 21 février 2024 par le Conseil communautaire ainsi que les 19 communes.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé de signer un avenant n°2 pour prolonger la convention d'un an.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal : .

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, annexé à la présente délibération, visant à prolonger sa durée d'un an.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 annexé et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

M. Olivier COATANEA,

Secrétaire de séance.